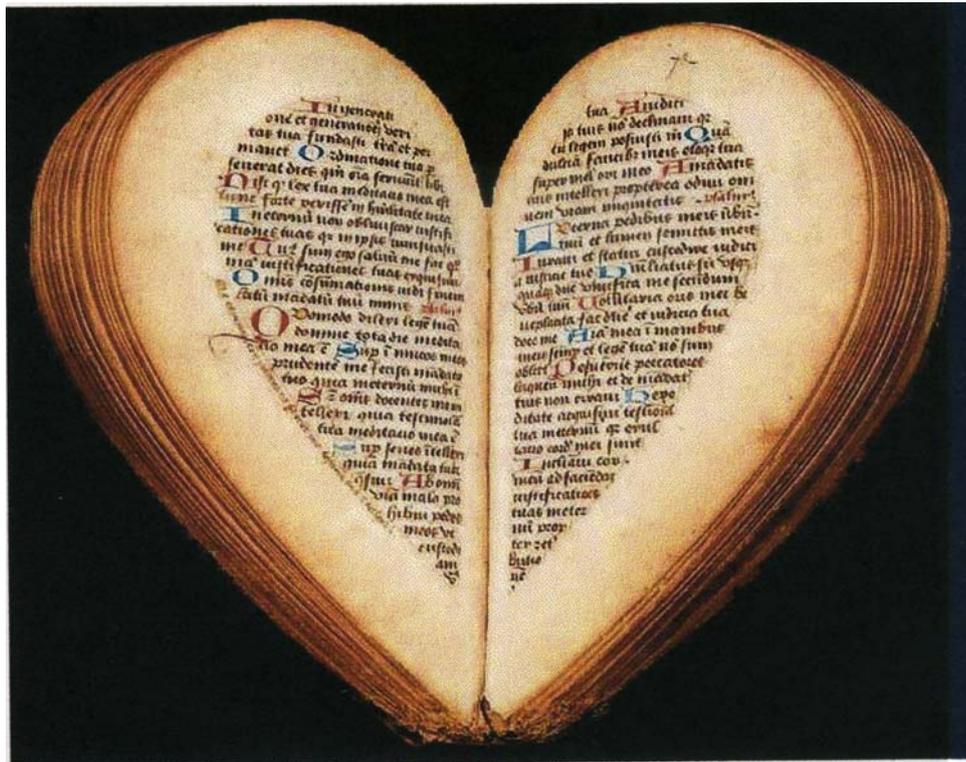


# La Vouivre du Jura



## Livre d'heures à l'usage d'Amiens Picardie, XVe siècle

Papier

16,5 x 9 cm

BNF, Manuscrits occidentaux, latin 10536

Le petit livre d'heures amiénois de Nicolas Blairié, soigneusement écrit sur une fine réglure rose, mais modestement orné de quelques initiales dessinées à l'encre (folio 29), a la forme curieuse d'une amande lorsqu'il est fermé. Quand on l'ouvre, les deux moitiés de l'amande s'épanouissent pour épouser les contours d'un cœur, évocation concrète du cœur de l'orant qui s'ouvre à la prière



Bulletin de

## L'Association Génomique de Relevés et de Recherches

Siège Social Mairie de Champdivers

et Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS

<http://www.agrr.asso.fr/>

E-mail : [r.dubief@worldonline.fr](mailto:r.dubief@worldonline.fr)

Association : de type loi 1901

ISSN : 1299 - 7994

Dépôt légal : 2010



**ASSOCIATION GÉNEALOGIQUE DE RELEVÉS ET DE RECHERCHES**

**Année 2011**

**Composition du Conseil d'Administration**

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON  
Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe - 21310 MIREBEAU  
Secrétaire : Sandrine PATENAT - 3 Chemin du Sept - 39120 LE DESCHAUX

Membres : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS  
Véronique GUERAUD - Rue Anne de Saulx - 39120 BALAISEAUX  
Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS  
Michel LANAUD - 5 Chemin des Cerisiers - 25000 BESANCON  
Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue - 39500 CHAMPDIVERS  
Jacky TRIDARD - 6, Rue du Bief - 39100 SAMPANS

YYYYY

***Répartitions des responsabilités***

*Secrétariat général* : Sandrine PATENAT

*Transcriptions* : Monique GLANTZMANN

*Commandes* : Pour les éditions papier : Marcel GLANTZMANN, et Jacky TRIDARD

Pour les éditions informatisées : Robert DUBIEF et Jacky TRIDARD

*Manifestations* : Expositions : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question

*La Vouivre du Jura* : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT et Jacky TRIDARD

***Assemblée Générale***

L'Assemblée Générale aura lieu le **Samedi 10 Mars 2012**, à SALIGNEY.

Nous espérons que vous serez nombreux, Nicole MULOT et son amie Marie France RABULLIOT se dépensent sans compter pour nous préparer une bonne journée.

SALIGNEY a été un haut lieu de la Résistance franc-comtoise, nous espérons que certains d'entre vous qui possèdent des documents pourront nous les confier, ils seront entre bonnes mains, photocopiés, puis vous serons redonner (surtout les photos des fusillés).

Il nous faut préparer depuis maintenant cette exposition, les mois passent très vite.

Le Conseil d'Administration



## *Le mot du Président*

Une année est encore passée, malgré les rumeurs, 2012 ne sera pas la dernière année de la terre et surtout pas celle de notre association.

Depuis la création en février 1996, le nombre des adhérents a toujours été constant. Malheureusement les personnes actives et s'impliquant dans le fonctionnement de l'A.G.R.R. se font plus rares au fil des ans.

Ce souci permanent dans tout le monde associatif, est devenu critique pour nous.

Nous recherchons surtout des personnes du Jura

Cependant, je vous souhaite, une très bonne et heureuse année 2012 pleine de joies, de santé, de satisfactions et de bonheurs.

Je souhaite également, pour l'A.G.R.R., une longue et paisible vie associative, pleine de bénévoles impliqués dans notre fonctionnement.

Votre président

François Xavier MANZANO

## *Planète Généalogie*

En octobre 2011, l'AGRR comptait 9.500 actes de plus sur Planète Généalogie d'ici la fin de l'année il y en aura 10.000 en plus avec CERNANS et FRONTENAY

Il est à noter que 192.500 données ont été déposées sur la Belgique ,(Brabant, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur).

C'est un site qui a de plus en plus de succès, aussi bien auprès des associations que de leurs adhérents.

Monique GLANTZMANN

*N.D.L.D : les articles publiés dans ce bulletin n'expriment que les opinions de leurs auteurs.  
Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Rédaction et de l'A.G.R.R..*



**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Direction Générale  
des Services**

**Direction de l'Education,  
de la Jeunesse,  
des Sports et de la Culture**

Archives départementales  
Impasse des Archives – BP 14  
39570 Montmorot Cedex

Jean-Louis VAUCHEZ  
Tél. 03 84 47 68 36  
jlvauchez@cg39.fr  
Chrono : 110977 - Classement : J

**Madame et Monsieur Glantzmann**  
28 rue Victor Hugo  
39100 FOUCHERANS

Montmorot le 9 août 2011

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour les archives du général Jacquenot que vous avez remises aux Archives départementales du Jura le 18 juillet dernier. Elles représentent environ deux mètres linéaires de boîtes d'archives et concernent principalement des transcriptions généalogiques, notamment des communes d'Aresches, Mignovillard et Champagnole.

Ces dossiers, assez bien constitués, feront l'objet d'un fonds propres en sous-série J, sous le titre "Fonds du général Jacquenot" des archives privées. Un répertoire sera établi et un exemplaire vous sera envoyé ultérieurement.

En vous remerciant de la confiance que vous portez aux Archives départementales par le don de ces archives privées qui vous avaient été données, et de votre coopération active, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

**Le Président du Conseil Général**

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation

**Patricia Guyard**

Directrice des Archives départementales du Jura

[www.cg39.fr](http://www.cg39.fr)

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à "Monsieur le Président du Conseil général du Jura"  
17 rue Rouget-de-Lisle - 39039 Lons-Le-Saunier Cedex - Tél. 03 84 87 33 00 - Fax : 03 84 24 68 65 - Internet : [www.cg39.fr](http://www.cg39.fr)



## *Courrier*



Mes recherches d'ancêtres Jurassiens , entreprises cet été , ont été fructueuses .

J'ai été très agréablement surprise de trouver dans plusieurs communes ( Anans , Annoire , Chemin , Les Hays , Longwy/Doubs , Petit-Noir ) un accueil chaleureux et une accessibilité aux registres d'état civil , même anciens , certains déjà restaurés , ce qui montre l'intérêt des communes pour leurs documents anciens .

J'ai aussi bénéficié , dans ces communes , du travail réalisé par l'Association Généalogique de Relevés et de Recherches , ce qui m'a permis d'avoir accès aux copies des actes paroissiaux , ainsi qu'aux tables et aux relevés , ce qui aide énormément les généalogistes amateurs comme moi .

Cependant , comme rien n'est parfait , j'ai eu le regret de m'entendre dire , dans une autre commune , que les copies de registres paroissiaux et les relevés ( fruit d'un travail pourtant énorme de cette association , étaient à la cave , archivés ... dommage !

Malgré cela , je tiens à saluer Monique et Marcel Glantzmann ainsi que les bénévoles qui permettent à ceux qui recherchent leurs ancêtres , de trouver des réponses à leurs questions .

Sur Planète Généalogie , ces données sont aussi accessibles , et c'est bien pratique quand on n'est pas sur place.

*Chantal Rosé, en séjour dans sa maison de famille à Petit-Noir*

Bonjour,

Bien que depuis plusieurs jours plongé dans la marmite et les pots de confitures, j'ai quand même ouvert une de vos enveloppes. je suis tombé sur les deux cadeaux concernant mes VILLEVIELLE. Nul doute qu'ils constitueront un bon engrais "coup de fouet" pour mes "arbres". Je vous en remercie sérieusement. J'étudierai tout ça début septembre, avant, en bon retraité que je suis, je n'en ai pas le loisir.

Amicalement.

André LEBLOND

*C'est l'esprit de la généalogie que nous avons connu, mon mari et moi-même pendant de nombreuses années, et qui se perd petit à petit, par manque de contact.*

Monique Glantzmann



## Grenadier Pierre Anatoile Dugois

Dans notre dernier bulletin nous vous avons communiqué les recherches du Général Pierre JACQUENOT, il n' a pas pu terminer ses recherches et c'est Monsieur Michel GANET qui nous a apporté l'extrait mortuaire de ce grenadier jurassien. Nous l'en remercions et cet acte de décès sera donné aux archives départementales

N.° 128.

### EXTRAIT MORTUAIRE.

(a) Désigner le nom de la commune où est situé l'hôpital; désigner aussi si l'hôpital est civil ou militaire, sédentaire ou ambulante.

COMMUNE de *Besançon* (a)  
HÔPITAL *Civil*.

(b) Désigner les prénoms et nom du décédé, le corps et la compagnie dans lesquels il servait, s'il était enrôlé volontaire ou conscrit embrigadé, et de quelle classe; dans ce cas, désigner aussi la commune le canton et le département où il a été enrôlé: s'il était remplaçant, on le désignerait, ainsi que les prénoms, nom, commune, canton, département et classe de celui qu'il remplaçait.

Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit:  
Le Sieur *Dugois Pierre Anatoile* — *Capitaine d'Inf.*  
*au 102. Rég. de Signd*

*âgé de 48 ans*  
natif de *Villers-farlay* canton d \_\_\_\_\_ département  
du *Jura* — est entré audit hôpital le *huit* du mois  
de *Mars* — l'an *1816* et y est décédé le *Douze* du mois  
de *Mars* — l'an *1816* par suite d'*apoplexie*. (c)

(c) Expliquer le genre de maladie ou de blessure dont il est mort.

Je soussigné, Économe dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à *Besançon* le *1<sup>er</sup>* du mois d'*Avril* *1816*.

Nous, Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital  
de *Besançon* certifions que la signature ci-dessus est celle de  
M. *Piquard* Économe, et que foi doit y être ajoutée.

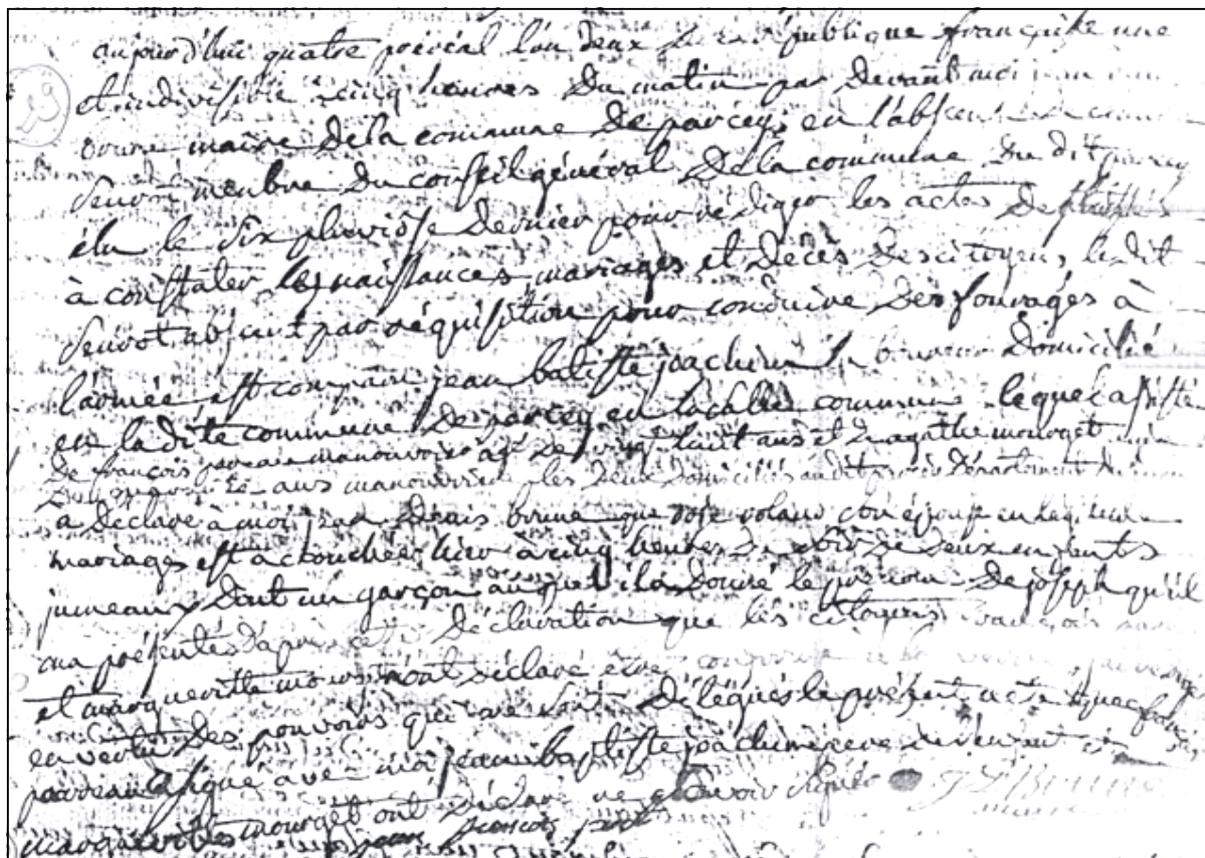
Fait à *Besançon* le *2* du mois d'*Avril* *1816*.



N. B. On recommande la plus grande exactitude dans les actes de décès. Les prénoms et noms des décédés doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieux de naissance, cantons et départements, les noms et numéros des corps et compagnies; et le tout doit être écrit très-lisiblement et dans l'ordre indiqué à la marge.



## Parcey - 4 Prarial An 2 - Réquisition



Aujourd'hui quatre prerial l'an deux de la république française une et indivisible à cinq heures du matin par devant moi Jean Denis BRUNE maire de la commune de Parcey en l'absence de Claude SEUROT membre du conseil général de la commune du dit Parcey, élu le six pluviôse dernier pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, le dit SEUROT absent par réquisition pour conduire des fourages à l'armée est comparu Jean Baptiste JOACHIM laboureur domicilié en la dite commune de Parcey en la salle commune, lequel assisté de François PAREAU manouvrier, âgé de 28 ans et d'Agathe MOURGET âgée de quarante ans, manouvrière, les deux domiciliés au dit Parcey Département du Jura

A déclaré à moi Jean Denis BRUNE que Rose VOLAND son épouse en légitime mariage est accouchée, hier à cinq heures du soir de deux enfants jumeaux dont un garçon auquel il a donné le prénom de JOSEPH qu'il m'a présenté.

D'après cette déclaration que les citoyens François PAREAU et Marguerite MOURGET m'ont déclaré être conforme à la vérité, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que François PAREAU a signé avec moi. Jean Baptiste JOACHIM père de l'enfant et Marguerite MOURGET ont déclaré ne savoir signer.

Signatures : J D BRUNE – Jean François PAROT.

A noter : les prénoms d'Agathe puis de Marguerite donnés au second témoin.

Transmis et traduit par Yvette ROQUELET

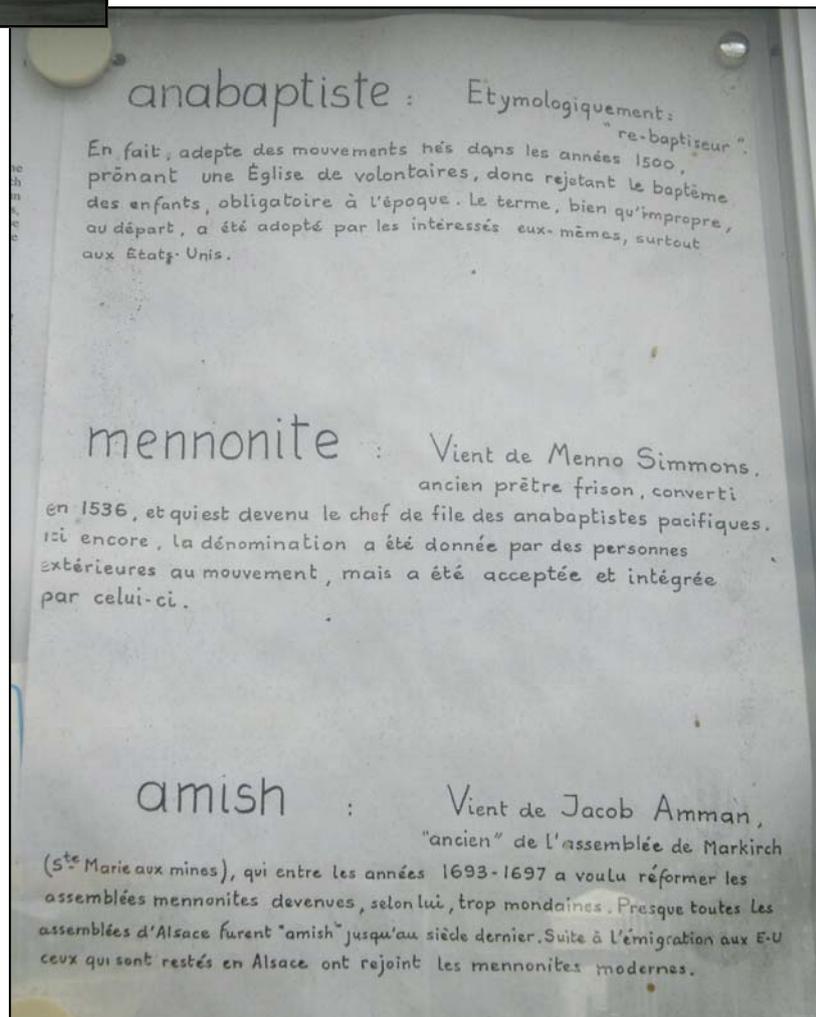
Même à la Révolution les actes n'étaient pas si faciles à lire. Il faut donc beaucoup de patience à nos bénévoles pour faire une traduction correcte, et de l'indulgence aux chercheurs qui se plongent dans nos travaux.

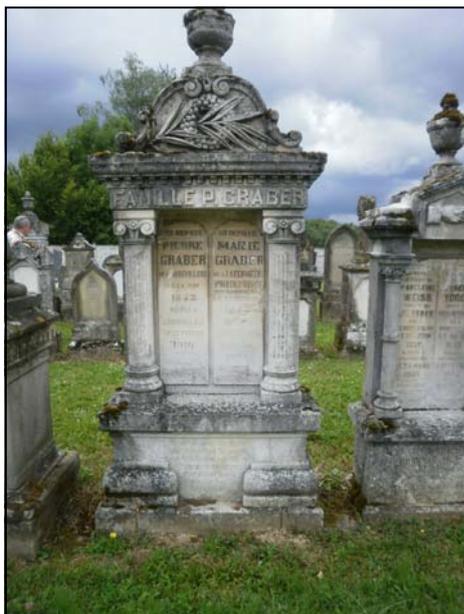


## Les Mennonites

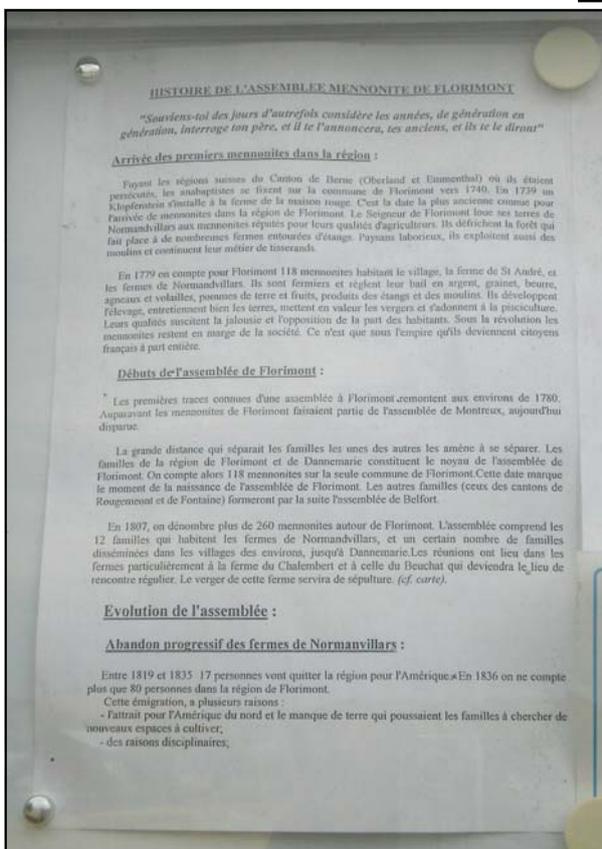
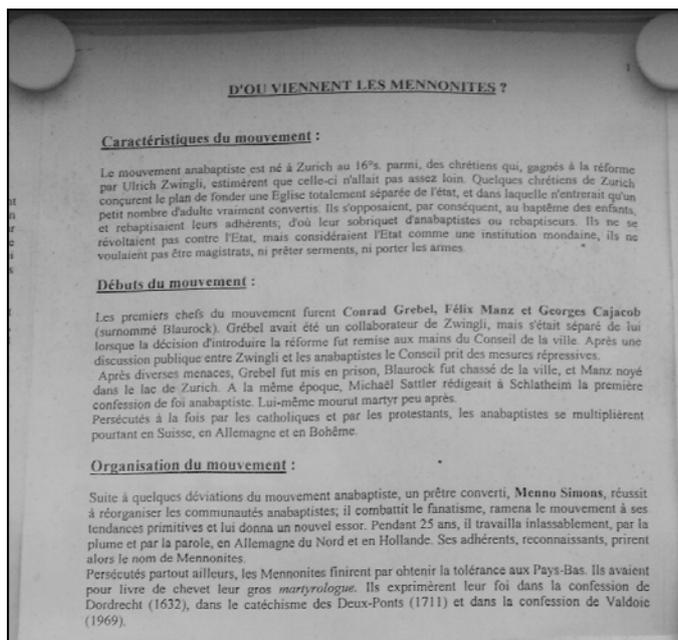
Lors de notre séjour dans le Haut-Rhin, proche de la Franche-Comté, nous avons entendu parler des « Mennonites ». Curieux de tout, nous nous sommes, donc, déplacés pour nous informer sur ces personnes qui vivent à l'écart, mais qui n'ont laissé toute la civilisation de côté, ils en pris le bon : ils vivent en petite communauté au creux de vallon, à l'écart des grands routes, mais se réunissent régulièrement.

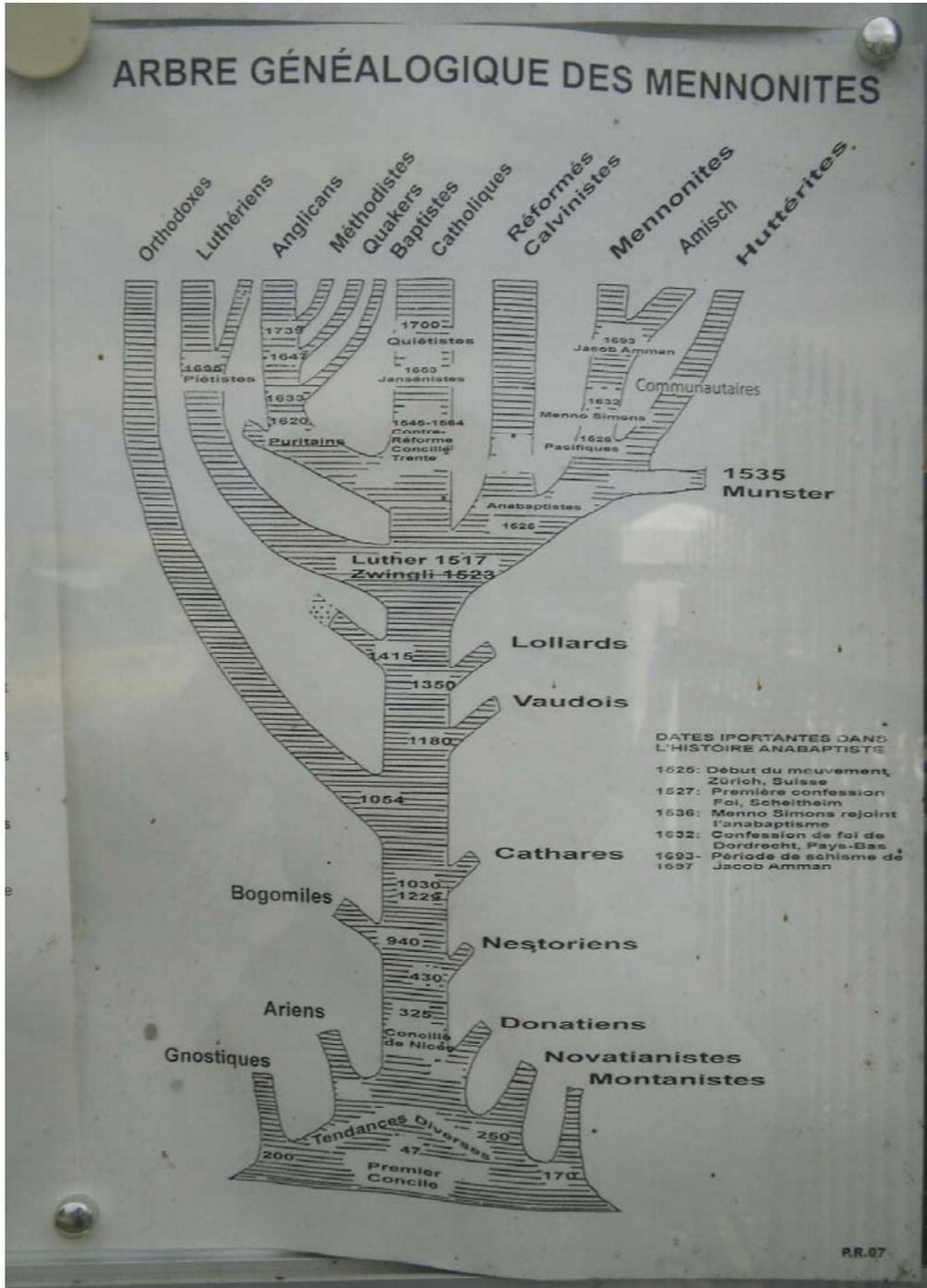
A l'entrée de ce vallon se trouve un petit cimetière gardé par une chapelle, où nous avons trouvé toute la documentation les concernant.





Il y a peu de deux tombes en marbre, les autres sont toutes du même style, que celle-là.



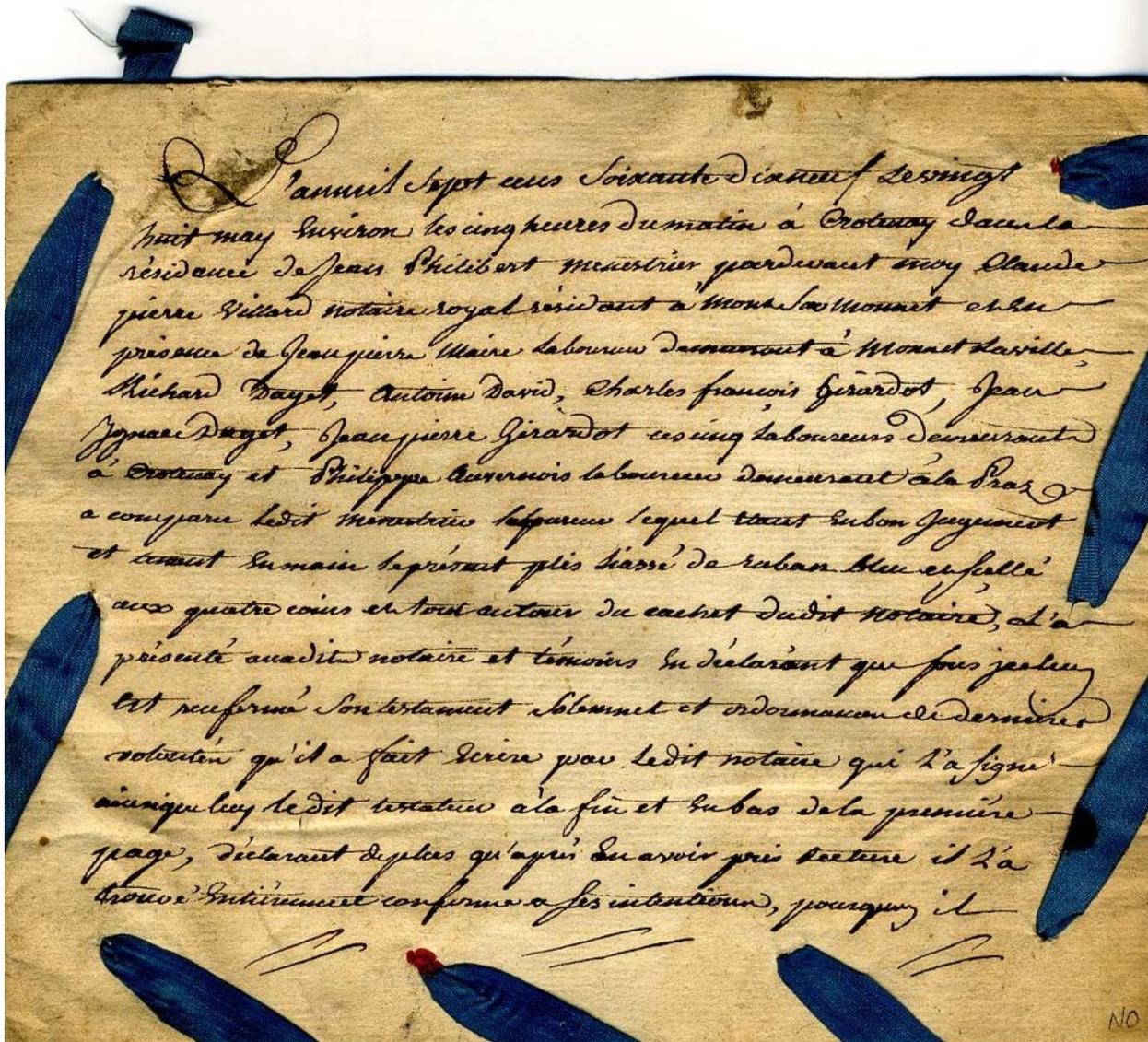


Il nous a paru int ressant de vous faire connaitre une sp cificit  du nord de notre Franche-Comt , m me si cela ne concerne pas directement notre Jura.

Marcel et Monique GLANTZMANN



## Testament de Crotenay



L'an mil sept cents soixante dix neuf le vingt huit may environ les cinq heures de matin à Crotenay dans la résidence de Jean Philibert Menestrier pardevant moy Claude Pierre Villard notaire royal résidant à Mont sur Monnet et en présence de Jean Pierre Maire laboureur demeurant à Monnet la Ville, Richard Dayet, Antoine David, Charles François Girardot Jean Ignace Dayet Jean Pierre Girardot ces cinq laboureurs demeurant à la Crotenay et Philippe Duvernois laboureur demeurant à La Praz a comparu ledit Menestrier laboureur lequel tant en son jugement et tenant en main le présent plus liassé de ruban bleu en scellé aux quatre coins et tout autour du cachet dudit notaire, et l'a présenté audit notaire et témoins en déclarant que sous cesluy est renfermé son testament solennel et ordonnance de dernière volonté qu'il a fait écrire par ledit notaire qui l'a signé soussigné ainsi que luy ledit testateur à la fin et en bas de la première page, déclarant de plus qu'après en avoir pris lecture il l'a trouvé entièrement conforme à ses intentions, pourquoy il



: pr tend qu'il soit contest  en tous ses points et que s'il arivant ? comme cel ? il vaille du moins comme codicille desquelles d clarations ledit Menestrier a demand  acte   moy ledit notaire pour faire savoir quequeluy ay octroy  pour savoir et servir ce que de raison, fait lu et pass  audit lieu, les an, mois et jour susdits en presence desdits t moins tous requis et soussign s qui ont d clar  bien conn tre ledit testateur.

Sign  : J.B. Menestrier - R. Dayet - Jean Dayet - Girardot - Antoine David -  
Jean Pierre Mer - Duvernois



Je Soussigné Jean Philibert Menestrier  
 demeurant à Provençay ay fait rédiger mes  
 Dispositions de dernière volonté en forme de  
 testament solennel par Claude Pierre Villard  
 Notaire royal résidant à Mous pour mouet  
 auquel Je les ay dictés comme suit.

Prémierement Je charge mon héritier  
 universel et après nommés de mes frais funéraires  
 et de faire dire et célébrer pour le repos de  
 mon ame six grandes messes au commencement  
 de mon anniversaire et six à la fin d'yceluy.

Je donne et légue à Marie Vesule  
 Menestrier ma femme la somme de cent &  
 2 quarante livres de France elle payable en  
 7 sept termes qui se feront d'année à autre  
 à commencer le premier payement une année  
 après mon décès.

Je donne et légue à chacune de mes  
 Morteux et Marie Geneviève Menestrier  
 mes deux sœurs la somme de quatrevingt  
 2 livres monnoye de France payable en quatre  
 termes dont le premier échiera une année  
 après mon décès, et les autres payements le  
 1<sup>er</sup> de Mars 1710



seront à pareil jour de chacune desdites  
actes annexes immédiatement suivants.

Et Quant au surplus de tous ceux  
chaque mes autres biens, droits et actions  
de nature civile que par la présente Meustrice  
mon père communique mon héritier universel  
à charge par lui d'accomplir tout le  
contenu de mon présent testament que j'ay  
trouvé entièrement conforme à mes intentions  
par la lecture que j'en ay prise fait  
dans ma résidence audit Crétinay le  
vingt huit May mil sept cent soixante dix neuf

Joseph Meustrice



## *Traduction du testament*

Je soussigné Jean Philibert Menestrier demeurant à Crottenay ay fait rédiger mes dispositions de dernière volonté en forme de testament solennel par Claude Pierre Villard notaire royal résidant à Mont sur Monnet auquel je les ay dictées comme s'ensuit.

Premièrement je charge mon héritier universel cy après nommé de mes frais funéraires et de faire dire et célébrer pour le repos de mon ame six grandes messes au commencement de mon anniversaire six à la fin d'yceluy.

Je donne et lègue à Marie Ursule Menestrier ma soeur la somme de cent quarante livres de France a elle payable en sept termes qui se feront en fin d'année à autre a commencer le premier paiement une année après mon décès.

Je donne et lègue à chacune de Jeanne Monique et Marie Geneviève Menestrier mes deux soeurs la somme de quatre vingt livres monnoye de France payable en quatre termes dont le premier eschera une année après mon décès et les autres paiements se feront à pareil jour de chacune des trois autres années immédiatement suivantes.

Et quant au surplus de tous et un chacun mes autres biens et autres, droits et actions je nomme et institue Jean Baptiste Menestrier mon frère communier mon héritier universel à charge par luy d'accomplir tout le contenu de mon présent testament que j'ai trouvé entièrement conforme à mes institutions par la lecture que j'en ay prise, fait dans ma résidence audit Crottenay le vingt huit may mil sept cent soixante dix neuf.

Signé : Jean Baptiste Menestrier      Villard



## Cernans - 1720

### Les paroissiens vus par leur curé en 1720

Cet excellent prêtre a laissé ce qu'il appelle un portrait spirituel de son église. Nous allons essayer de résumer ses quinze pages tout en laissant dans, le cours du récit quelques phrases originales du pasteur.

Il "commence par dire, en tenant compte des différences provenant de l'âge, du sexe, même « des saisons stériles et fertiles », que la paroisse renferme « un grand, nombre de gens de bien, sans grimaces et affectation, qu'on y vit en paix dans les familles, qu'à peine a-t-il vu quelques notables dissensions entre marys et femmes ny de procès d'une durée considérable. »

Le digne curé ajoute que ce bon peuple serait encore meilleur sans la proximité de la ville, la dispersion des membres de la paroisse et le fameux « *biscanto* ».

Le dimanche, les rues de Salins sont remplies de jeunes gens et de charretiers du pays, qui boivent à gogo le vin du crû quand il n'est pas trop cher. A cause de l'éloignement des villages, on ne voit aux vêpres et aux conférences, surtout en hiver, que des femmes et un petit nombre d'hommes qui n'ont point d'argent pour, aller en ville ou que la religion amène à l'église. Cependant des gens de Dournon vont à la messe de Cernans après l'avoir déjà entendue, ce qui leur tient lieu de vêpres. En hiver, les enfants ne peuvent guère venir aux instructions ; en été, la garde du bétail les retient. Sauf pendant la mauvaise saison, le curé, après avoir fait le catéchisme à vêpres pendant trente ans, consacrait quelque temps avant cet office à une lecture et à des prières que les hommes les plus zélés venaient écouter,

Selon le curé Coulon, ce sont les gros décimateurs qui font maintenir le *biscanto* (ou deux messes par dimanche), pour n'avoir pas à entretenir un vicaire, bien que la confession du peuple puisse exiger plusieurs heures, et que le temps manque le dimanche. « Aux jours d'œuvre,, les femmes n'ont pas le loisir de venir à leur pasteur ; et aux jours de fêtes, leur pasteur n'a pas le temps d'entendre tous ceux qui voudraient s'adresser à lui. » Certains hommes disent qu'il faut donc laisser au curé la direction des femmes, et prétendent aller à Salins pour leur propre confession. Ce qui les attire « c'est le choix d'un vin meilleur et à meilleur prix, la liberté plus grande que chez soi d'en boire à son gré, d'où il arrive qu'ils reviennent saouls le jour qu'ils ont dit s'aller confesser ».

En résumé, le digne-curé, tout en se plaignant « de la bise violente contre laquelle il faut se raidir dès la pointe du jour, de la difficulté des chemins couverts de neige pendant la nuit », reconnaît qu'en général il a lieu d'être satisfait de ses paroissiens, et paraît les aimer bien plus qu'il ne chérit, les moines de Salins.

Un siècle plus tard, en 1808, le curé de Cernans répondait aux demandes faites par un mandement de l'archevêque : « Les paroissiens sont trop proches de la ville pour ne pas participer au caractère des citadins : presque tous les dimanches ils vont à Salins, en rapportent tout ce qu'il y a de mauvais et y laissent tout ce qu'il y a de bon ; ils ont un esprit d'indépendance et de domination, d'orgueil et de vanité ; ce sont des piliers de jeux et de cabaret, intempérants et « voluptueux »!....

Voilà donc un curé plus sévère que l'abbé Coulon dans ses appréciations.

« C'est qu'une révolution a passé entre l'un et l'autre. »

Histoire de CERNANS - E. BOUSSON (1839)  
Archives du Général Pierre JACQUENOT



***Règlementation du droit de coupe de bois mort et vif***

Maître Nicolas BUCHOT de Dole

Règlementation du droit de coupe bois mort et vif  
dans le bois de Malnouhe  
entre les habitants de  
**CHAMPVANS et DAMPARIS**

**15//11/1562 ont comparu :**

d'une part : Honorable Claude LONGUET le Vieux, de CHAMPVANS, prudhomme et  
échevin dudit lieu  
Jacques VIBELET  
Jean RAISON  
Anthoine RAISON  
François RAISON  
François ROUHIER  
Jean JAQUET  
Claude VIEVERGE  
Richard VIEVERGE  
Jacques BARBIER dit Moureaux  
Jean LAUCHET le Vieux  
Anthoine LAUCHET

tous de et habitant CHAMPVANS

d'autre part : Honorable Jacques PENILLET, prudhomme et échevin de  
l'Abbaye DAMPARIS  
Honorable Jean SIMONNOT, prudhomme et échevin de  
l'Abbaye DAMPARIS  
Pierre ROUBELET  
Claude PROST  
Jean ROUBELET dit Nertet  
Pierre MICHEL le Jeune  
Claude ROY  
Charles PERRENET

tous de et habitant DAMPARIS et Belvoye

***s'engagent, au nom de tous les autres habitants de faire ratifier le traité sous 8 jours***

**22/11/1562 :**

d'une part : Hiérome PEREUR  
Simon LAUCHET  
Jacques PAPOT  
Joseph COURTOT  
Anthoine HUDRIOT  
Anthoine GOUVERNE  
Germain HURTARD  
Anathoile BRIOT  
Philibert VATTE  
Pierre PERRIN  
Jean ROUHIER fils de +François  
Anthoine FEBVRE  
Pierre MICHAULT dit Verdot



d'autre part : Jacques PENILLEY, prudhomme et échevin de  
l'Abbaye DAMPARIS  
Jean QUIGNOT, prudhomme et échevin de  
l'Abbaye DAMPARIS  
Pierre ROBELET  
Claude PROST  
Claude ROY  
Charles PERRENET  
tous de et habitant de DAMPARIS et BELVOYE

en présence de Jean TISSEY de l'ABERGEMENT-LA-RONCE  
Anathoile FLATTOT de SAMPANS  
Jean GELIOT le Vieux de CHATENOIS  
Anthoine NOIROT d'ORCHAMPT

**30/11/1562 : (lundi, environ 9 heures du matin, jour feste de la St André),  
à l'Abbaye DAMPARIS, ont comparu**

Anthoine PETIT  
Pierre REQUILLARD  
Claude PENILLEY le Viel  
Rénober TOURREY  
Jean ROLET  
Guillaume REQUILLARD  
Louis PENILLEY  
Pernin DUBIEF  
Thevenon DUBIEF  
Simon BARBIER  
Huguenin PETIT  
Anathoile BOMPY  
Jacques FAVEROT  
Germain TOURIERES ?  
Denis TOURIERES  
Jean ROBELET dit Maire  
Jean PARON  
Vuillermin FROMOND  
Claude PARENET  
Pierre MICHIEL le Vieux  
Anthoine JOREL  
Claude ROLET  
Jean BOUQUENEY

tous de DAMPARIS

Sébastien PARRENET  
Pierre PERRENET le Jeune

de BELVOYE

en présence : Pierre GROLLET dit Melu, de LA LOYE  
Etienne FROMOND, de LA LOYE  
Claude BARNARD, serviteur à DAMPARIS  
Etienne MESILLET de GERMIGNEY  
Jacques GODARD, fils de +Viennot le Vieux, de MONNIERES  
Jean PILLOT, fils de +Thevenin, de CHOISEY, et habitant DAMPARIS



## Recherches

Je n'ai rien trouvé aux Hays , ni à Longwy , registres consultés page à page , ni dans les relevés d'Asnans

Je lance un appel à tous ceux qui ont travaillé sur cette région et qui ont des ancêtres dans ces localités : je vous indique ce que je sais d'eux :

### Les HAYS

*premier mariage* : **Etienne Lartot et Etiennette Delaine** - leur premier enfant ( sur 11 ) : Claudine , née en 1808 aux Hays

**Etienne Lartot** : né vers 1776

parents : Antoine Lartot et Jeanne Beurlot

une soeur : Fiacre Lartot , née vers 1770 - ( ° en Saône et Loire ? je n'ai pas trouvé à Sermesse comme

indiqué dans l'acte de décès ) - + 1815 aux Hays

**Etiennette Delaine** : née vers 1784 ( rien trouvé à Asnans ou aux Hays )

père : Jean Delaine

*Je recherche les mariages ou les publications de mariages qui peuvent se trouver aussi sur NEUBLANS-ABERGEMENT.*

Chantal ROSEE

Monsieur MONFLEUR, qui nous a transmis la représentation du bulletin paroissial de PETIT-NOIR, que vous avez pu voir dans le dernier numéro de La Vouivre du Jura, aimerait bien avoir connaissance des travaux faits sur NEUBLANS-ABERGEMENT : plus particulièrement les patronymes suivants, dans une fourchette de date qui va de 1600 à nos jours.

BIGUEURE 1661/1743      BOURDY 1735      BOUZEREAU 1674      DEBAS 1694

EUVRARD 1798/1842      GALLOT 1606      GARNIER 1720      LESCHERIE 1668

MAIRET 1688/1766      MILLET 1606      MONFLEUR 1600/1710

NOREY 1750/1865      PANOUILLOT 1750/1899      SAUNIER 1776/1846

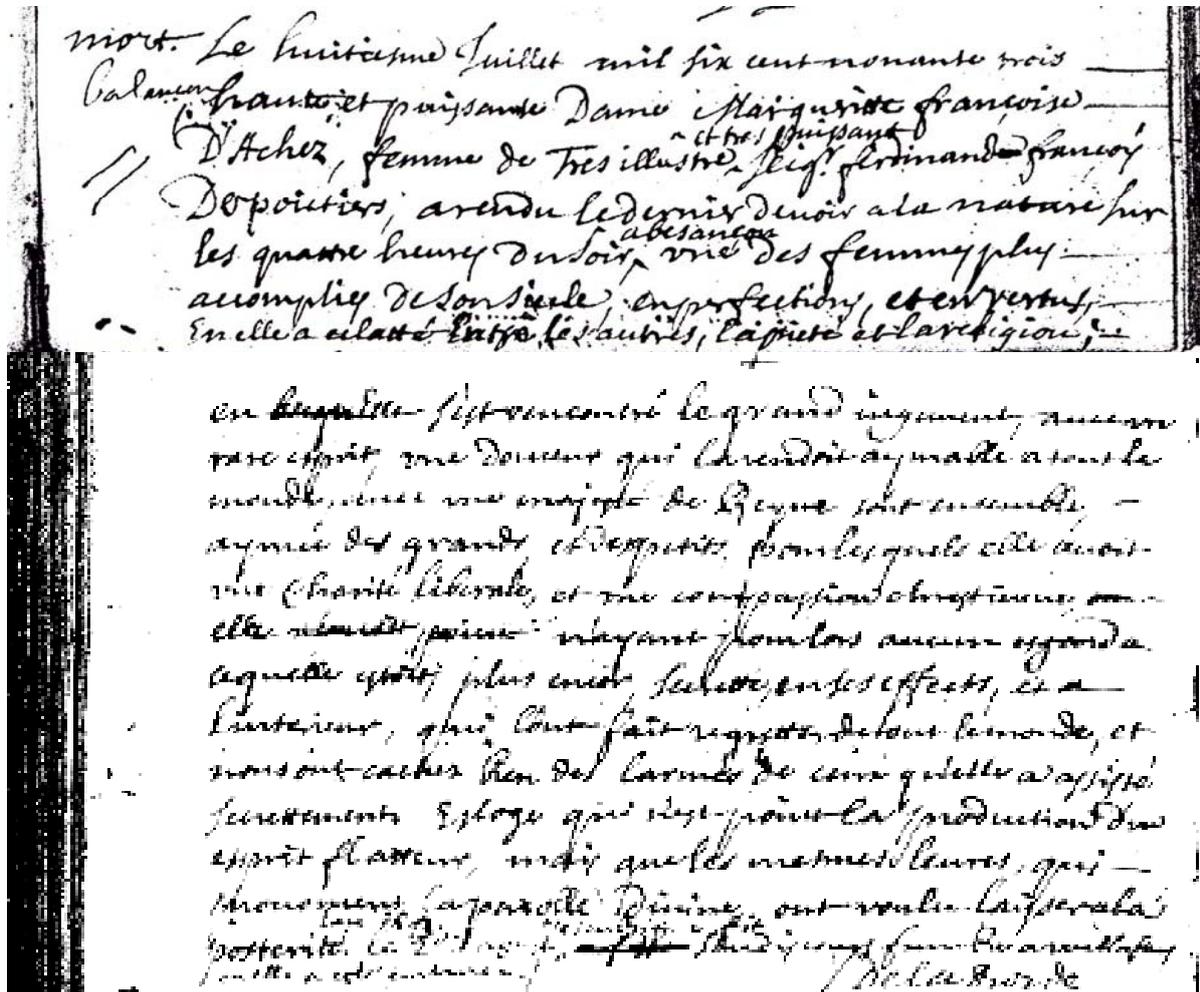
VOLUISANT 1620/1660

Tous ces patronymes se retrouvent au cours des siècles, et je vous ai communiqué les dates correspondantes, qui pourraient orienter les recherches.

NEUBLANS ABERGEMENT étant une grande paroisse à la limite de la Saône et Loire.



## Therway-les-Balanceon



Le 8 juillet 1693, Honnête et Puissante Dame Marguerite Françoise BALANÇON D'ACHEZ, femme de très illustre et très puissant Seigneur Ferdinand François DEPOITIER, a rendu le dernier devoir à la nature, hier à quatre heures du soir à BESANÇON. Une des femmes les plus accomplies de son siècle, en perfection et en vertu. En elle a éclaté entre autre, la piété et la religion, en laquelle s'est rencontré le grand « injument »?, avec un rare esprit, une douceur qui la rendait aimable à tout le monde avec une majesté de Reine. Son ensemble aimé des grands et des petits pour lesquels Elle avait une « charité libérale » et une « compassion chrétienne », n'ayant pour lors aucun égard à ce qu'elle était plus encore ..... en ses effets, et à l'intérieur, qui l'on fait regretter de tout le monde et nous ont caché bien des larmes de ceux qu'Elle a assisté secrètement. Eloge qui n'est point la production d'un esprit flatteur mais que les mêmes lèvres qui prononcent la parole divine ont voulu laisser à la postérité.

Le 2ème d'Août 1696

Je soussigné fit le discours funèbre à VUILLAFANS où elle a été enterrée.

BILLET Jean Claude  
DELABORDE



## La Majorité

### Evolution de l'âge de la majorité en France à travers les siècles

Age requis pour qu'un individu soit reconnu légalement capable et responsable

	AGE NUBILE	MAJORITÉ MATRIMONIALE	MAJORITÉ CIVILE
<b>DROIT CANONIQUE</b>	12 ans pour les filles 14 ans pour les garçons	12 ans pour les filles 14 ans pour les garçons	
<b>LÉGISLATION ROYALE</b> Ordonnance Blois 1579		25 ans pour les filles 30 ans pour les garçons	généralement 25 ans (selon les coutumes)
<b>LÉGISLATION RÉVOLUTIONNAIRE</b> Loi du 20 septembre 1792	13 ans pour les filles 15 ans pour les garçons	21 ans pour les deux	21 ans pour les deux
<b>CODE CIVIL</b> Loi du 1er germinal an XII	15 ans pour les filles 18 ans pour les garçons <i>art. 144 Code Civil</i>	21 ans pour les filles 25 ans pour les garçons  + Sommatons respectueuses	21 ans pour les deux <i>art. 488 Code Civil</i>
<b>CODE CIVIL</b> Loi du 21 juin 1907		21 ans pour les deux	
<b>CODE CIVIL</b> Loi du 5 Juillet 1974		18 ans pour les deux	18 ans pour les deux

Age nubile : âge exigé par la loi pour qu'un individu puisse contracter mariage

Majorité matrimoniale : âge au-dessus duquel le consentement des parents n'est plus exigé par la loi, pour se marier

Majorité civile : âge à atteindre pour être considéré juridiquement comme civilement coupable et responsable



## *Jurassiens d c d s   Bellevesvre (71)*

canton de Pierre-de-Bresse

relev  effectu  par ZERBIB Patrice

Lieux dits de BELLEVESVRE

Champ de foire - Le Mortier - La Chaumi re - La Motte - Chau d'Or - Moulin d'Or

Le D sert - Le Petit Or - Le Grand Or - Tuilerie - Les Moires

- BLANCHET Marie Reine 25-11-1874  
83 ans, n e   Villevieux (39), marchande dem   Bellevesvre, c libataire  
fille de + Paul et + Benoite JOUFFROY  
tem: CORPET Claude Denis, 39 ans, grainetier et CORDELIER Joseph, sabotier, 41 ans, tous deux dem   Bellevesvre et neveux par alliance
- MAGNIN Sophie 13-12-1875  
53 ans, n e   D le (39), sans profession, dem   Bellevesvre, veuve Jules DUCEY, fille de + Fran ois et + Ursule PAILLOT  
tem: BIGUEUR Edouard 36 ans ferblantier dem   Bellevesvre, gendre
- CHARNIER Pierre Fran ois 02-04-1877  
71 ans, ma on, dem   Bellevesvre, n    Asnans (39), fils de + Pierre Fran ois et + Marie BERTHAUD
- CANET Jeanne Claudine 03-03-1878  
78 ans, sans profession, dem   Bellevesvre, n e   Chappelle-Voland (39), fille de + Jean et + Denise GENOT  
tem: CORDIER Claude-Marie 74 ans, cultiv dem   Bellevesvre,  poux  
CORDIER Jean 44 ans cultiv dem   Bellevesvre-fils
- PERNOT Fran ois 20-02-1879  
72 ans, cultiv ,dem   Bellevesvre, n    Chaumergy (39),  poux d'Anne REBOUILLAT 68 ans, fils de + Pierre et + Marie-Claudine SIMERAY  
tem: F VRE Louis, 40 ans, charpentier dem   Bellevesvre, gendre
- PHILIPONNET Jules Hippolyte 30-06-1879  
7 ans, n    Arlay (39), dem   Bellevesvre, d c d  le 29, fils de Fran ois, 36 ans, garde-moulin, dem   Bellevesvre et RENARD Octavie 33 ans
- LOUVET Fran ois 07-11-1879  
56 ans, vigneron, dem   Bellevesvre, n    Arlay (39), d c d  le 6,  poux de CHAPUIS Ad le 55 ans, fils de + Fran ois et + Marguerite LAJEUNESSE
- B GUE Claude Etienne F licien 26-3-1882  
37 ans, n gociant, demeurant   Bellevesvre, n    Rye (39)  poux d' Annette EUVRARD 33 ans  
fils de + Joseph et + Marie-Claudine BACHELEY  
tem: EUVRARD Marie-Fran ois Hippolyte, 37 ans, menuisier dem   Bellevesvre, beau-fr re
- BOUILLOT Rose 10-3-1883  
64 ans, sans profession, demeurant   Bellevesvre, n e   Bletterans (39) d c d e le 9,  
 pouse de Jean JACQUOT, 69 ans, cultivateur, fille de + Emmanuel D sir  et + Mich le BAILLY  
tem: Fran ois JACQUOT 33 ans, sans profession demeurant   Bellevesvre, fils de la d funte



- MAZUÉ Etienne  
10-3-1883  
69 ans, sans profession, dem à Bellevesvre, née à Chaumergy (39),  
épouse de PERNOT Hugues, 69 ans, cultivateur, dem à Bellevesvre,  
fille de + Claude-Marie et + Catherine PROST  
tem: Philibert MICONNET 42 ans, cultivateur demeurant à Bellevesvre, gendre de la défunte
- RENAUD-VILLAT Elisabeth  
6-2-1884  
33 ans, couturière, demeurant à Bellevesvre, née à Conliège (39), fille de + Cyprien et + Anastasie BASSET
- GRILLON Marguerite  
21-10-1885  
3 ans, décédée le 20, née à Conliège (39),  
fille de Jean-Claude 47 ans, domestique demeurant à Bellevesvre et + RENAUD-VILLAT Éllisa
- BLANCHOT Marie Louise Elvina  
31-3-1886  
41 ans, négociante, demeurant à Bellevesvre, née à Villevieux (39)  
fille de + Claude Antoine et + Jeanne-Marie BERTHOD  
tem: BOISSARD Simon, 42 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, époux de la défunte
- MILLOUX Agnan  
17-5-1886  
83 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, né à Chapelle-Voland (39), décédé le 16  
veuf de Pierrette RABUS, fils de + Philippe et + Pierrette MILLOUX  
tem: GUILLEMIN Claude Marie Auguste 27 ans, aubergiste demeurant à Bellevesvre, petit-fils par alliance
- MARTEL Marie Victorine  
21-8-1886  
26 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, née à St. Loup (39),  
fille de + Victor et + Claudine ROGER  
tem: RIGAUD Auguste 26 ans, bourrelier demeurant à Bellevesvre, époux
- ROUSSEAUX Jean-Baptiste  
26-6-1889  
65 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, né aux Essards (39) époux de CAMBOZ Cécile Félicie 46 ans  
fils de + Jean-Pierre et + MAIISE Jeanne  
Tem : DESPRÉS Claude François 38 ans, cultivateur demeurant aux Hays (39) gendre du défunt
- OLIVIER Jean Etienne Émile  
15-3-1892  
79 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, né à Pont-de-Navoy (39) veuf BURY Othélie  
fils de + Claude François et OLIVIER Jeanne Thérèse  
tem: OLIVIER Adois 51 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, fils du défunt  
EUVRARD Hippolyte 47 ans; menuisier demeurant à Bellevesvre, gendre du défunt
- LATHELIER Anne-Marie  
19-3-1893  
27 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, née à Sergeneaux (39)  
fille de + Claude Denis Alphonse et + BRULEBOIS Marie Stéphanie  
Tem: BOULEY François André 38 ans, négociant demeurant à Bellevesvre, époux de la défunte
- PETIT Denise  
5-4-1893  
79 ans, sans profession, demeurant à Bellevesvre, née à Asnans (39), célibataire  
fille de + Claude et + Claudine GANET  
tem: CORDELIER Désiré 30 ans, menuisier demeurant à Bellevesvre  
CARTIER Auguste, 52 ans, instituteur demeurant à Bellevesvre
- CHAVET Claude  
16-11-1893  
72 ans, cordonnier, dem à Bellevesvre, né à Cosges (39) époux de Françoise DESGOUILLE, 76 ans, sans  
profession, fils de + Pierre et + DESGOUILLES Anne-Marie  
tem: CHAVET Émile 41 ans, cordonnier demeurant à Bellevesvre, fils du défunt
- NOURY Jeannette  
20-1-1894  
64 ans, sans profession demeurant à Bellevesvre, née à Courlaoux (39)  
épouse de BONIN Pierre 64 ans, tuilier demeurant à Bellevesvre,  
fille de + Joseph et + Pierrette MANSICOT  
tem: BONIN Sylvain 31 ans, perruquier demeurant à Bellevesvre, fils de la défunte

# DE LA PART DE MESSIEURS

LES VICOMTE-MAYEUR, ECHEVINS ET CONSEIL  
de la Ville de Dole.

**S**UR les plaintes à Nous faites que plusieurs Marchands & Charetrs, tant de la Ville, Fauxbourg, qu'étrangers, commettent diverses fraudes our se soustraire du payement des Droits d'Octrois établis par Arrest du Caseil d'Etat du trente Novembre 1700, sur les Marchandises & Denrées qui entrent & passent en cette Ville; ce qui pouvoit provenir de ce que lesdits Droits sont ignorés, ou oubliés desdits Marchands & Charetiers; A quoy étant ecessaire de remedier: lesdits Sieurs Mayeur, Echevins & Conseil, ont ordonnés & ordonnent, pour que lesdits Marchands & Charetiers sachent ce qu'ils doivent par le Droit d'Entrée de leursdites Denrées & Marchandises, & les Fermiers desdits Octrois ce qu'ils doivent percevoir, qu'il sera imprimé un Tarif desdits Droits pour toutes Marchandises pour lesquelles on doit payer, lequel Tarif restera à hacune des Portes de ladite Ville, pour que lesdits Marchands, Charetiers, tant érangrs que de ladite Ville & Fermiers desdits Octrois, ayent à s'y conformer. Permettans lesdits Sieurs ausdits Fermiers d'arréter ou faire arréter par leurs Commis & Préposés aux portes de ladite Ville, les Marchands & Charetiers, jusqu'à ce qu'ils ayent payé lesdits Droits; avec deffenses ausdits Fermiers, à peine de concussion, d'exceder ledit Tarif.

## T A R I F.

**P**OUR chaque Queuë de Vin, ou trois Poinçons de Vendarge, vingt sols monoye de France.

Par Queuë de Vin venant de France ou du Bailliage d'Aval, trente sols, même monoye.

Par Baissne de Charbon, dix sols.

Par Chevalée ou Afnée de bois, huit deniers.

Par Chevalée ou Afnée de charbon, un bl.

Un denier par livre de fer en bande ou façonné, qui se déchargera dans la Ville, Faux-bourg ou dans les maisons sur le Territoire.

Dix sols par cent pesant de Fromage qui se déchargera en ladite Ville.

Trente sols par cent pesant de Tabac.

Dix sols par cent pesant de grosses Marchandises.

Vingt sols par cent pesant de Draperie.

Quarante sols par cent pesant de Soye & d'Etoffes de Soye.

Trois livres par Chariot de Potterie de Terre ou de Verre.

Bien entendu neantmoins que pour les Vins & Marchandises cy dessus qui ne feront que passer, on donnera seulement ausd. Fermiers trois sols 4 den. par Voiture.

Trois sols quatre deniers pour Chariots & Charettes entrant dans ladite Ville & Faux-bourg de la Bedugue, excepté ceux qui seront chargés des Marchandises cy-dessus mentionnées sujettes ausdits Droits.

Deux sols par Voiture de bois dont le chariot ne fera attelé que d'un cheval.

Un sol par cent de Marchandises qui se déposeront en lad. Ville & Faux-bourg.

Ne sera pris aucun Droit par lesdits Fermiers pour les bois que les premiers Adjudicataires feront entrer, non plus que des bleds, vin, foin, paille, avoine & autres danrées qui entreront pour fournir l'Etape & les Magazins du Roy.

Ne pourront pareillement faire payer les Voitures de bois pour les bâtimens & chauffage de la Maison de Ville.

Le present Edit & Tarif sera lû, publié & affiché dans tous les carrefours de ladite Ville, pour que personne n'en prétexte ignorance: Ordonnant tant aux Habitans & Residens en ladite Ville qu'à ceux du Faux-bourg, de se conformer au present Tarif, à peine arbitraire apliquable au profit de ladite Ville. Fait au Conseil tenu le *vingtisme* jour de Juin mil sept cens trois.

Par Ordonnance & comme Secretaire,  
QUINOT.



**COTISATION 2012**

**NOM**..... **Prénom**.....

**Adresse**.....

Cotisation simple : 10 euros

Cotisation couple : 10 euros

Bienfaiteur : 50euros

À adresser :

A.G.R.R.  
Mairie de CHAMPDIVERS  
39500 - CHAMPDIVERS